ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Atrium 100

Question écrite n° 50636

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur un article paru dans le journal La Montagne du 29 mars 1997 concernant les produits Atrium. Apres enquete de la commission de pharmaco-vigilance, l'Agence du medicament vient de decider de retirer du marche l'Atrium 100. Cet anxiolytique etait utilise depuis 1966. De meme, les indications de l'Atrium 300, un produit prescrit dans le cadre de traitements accompagnant les sevrages alcooliques, devront etre limitees a un maximum de quatre, contre douze jusqu'a present. Ces mesures ont ete dictees par des considerations de sante publique. L'enquete a confirme la possibilite de survenue d'atteintes hepatiques rares, mais parfois graves lors d'un traitement par l'Atrium 100 ou par l'Atrium 300, notamment lorsque ce traitement est prolonge. Diverses questions peuvent se poser. Ces produits existent-ils en produits generiques ? La formule du Norset, produit non commercialise en France, et qui pourrait le remplacer, est-elle similaire ? Si l'Atrium 100 ou 300 est aussi dangereux, envisage-t-il de faire les examens necessaires aux patients prenant ce ou ces produits depuis de nombreuses annees ?

Données clés

Auteur : Mme Jacquaint Muguette
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50636
Rubrique : Medicaments
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1859